

N° II.

Lettre d'une Maîtresse de pensionnat à une élève.

MADemoiselle,

En quittant le pensionnat, à la Saint-Jean, vous m'exprimiez le vif désir de recevoir de mes nouvelles. Ce désir bien naturel et très légitime, je me fais un plaisir de le satisfaire sans plus de retard. Entre personnes d'honneur promesse vaut serment : c'est une pensée à la Corneille.

Les père et mère accueillent toujours leurs enfants avec beaucoup de joie ; j'ai su que les vôtres vous attendaient impatiemment vers les huit heures du soir.

Avez-vous mis à exécution votre projet d'excursion au lac Saint-Jean ou à la baie de Gaspé ? Quel air pur on doit respirer au bord du fleuve ou de la mer, quand on se repose au soleil ou à l'ombre d'un arbre séculaire, que l'on tient en main l'une des pièces du grand Corneille, que l'on étudie l'histoire de France et du Canada, au milieu de la campagne !

Il est à croire que vous emportez aussi dans vos courses au clocher La Fontaine, Racine, La Bruyère, les gloires des lettres

Cette lettre peut servir de texte à l'explication des règles sur l'article et être le thème de quelques réflexions littéraires.

I. Grammaire : 1. L'article sert à désigner le genre et le nombre des noms et à les déterminer : Ex. *le pensionnat... la baie... les historiens.*

2. L'article s'élide devant une voyelle ou une *h* muette : *l'une... l'ombre... l'histoire.* — Gallicismes : à *la* (fête de) Saint-Jean, à *la* (façon de) Corneille

3. L'article se supprime quand il ne détermine pas le nom : mis à exécution ; — dans les proverbes : *promesse vaut serment* ; — dans une énumération : brigade des... enfants ; — devant des adj. qui suivent le nom : lois divines et humaines ; — après assez de, peu de, beaucoup de : avec beaucoup de *joie* ; — dans certaines locutions : *les père et mère*, les arts et métiers ; — devant les noms féminins de pays, employés adjectivement : histoire *de* France (le masc. garde l'article : *du* Canada).

4. L'article s'emploie devant les noms propres d'hommes, précédés d'un adj. : *du* grand Corneille ; — devant les adj. : différents de sens, précédant un nom : *le premier* et *le second* étage... *les bonnes* et *les mauvaises* actions ; — devant les adj. pris substantivement : c'est *du* bon, *du* solide.

5. L'article est *défini* dans tous les exemples qui précèdent. — Il est *indéfini* dans : *un* arbre séculaire ; — *partitif* : *l'une* des pièces... *du* bon... Ce dernier, quand le nom est précédé d'un adj., se remplace par *de* : *de* bon pain... *de* bons livres... *de* meilleurs amis.